

## **Orientation 01-2: Faire du Parc national des Cévennes une référence en matière de connaissance partagée du patrimoine**

### **Orientation 01-2: Faire du Parc national des Cévennes une référence en matière de connaissance partagée du patrimoine**

Les interactions parfois complexes entre l'homme et la nature confèrent au territoire du Parc national des Cévennes une dimension symbolique et identitaire très forte, mais également des responsabilités accrues en matière de connaissance du patrimoine naturel, culturel et paysager.

Dans ce contexte, une politique d'acquisition partagée de la connaissance du patrimoine est impulsée par l'établissement public du Parc national des Cévennes. Des protocoles communs de recueil de données sont mis en place et chaque gestionnaire, chaque habitant est invité à y participer.

Les programmes de recherche sont également poursuivis pour améliorer la compréhension du fonctionnement et de l'évolution du territoire.

Les connaissances ainsi acquises sont restituées de manière adaptée aux gestionnaires, aux collectivités et plus largement à l'ensemble des acteurs du territoire, car il s'agit d'un préalable essentiel à leur implication.

[...]

#### **• Mesure 1.2.2: Diffuser la connaissance scientifique**

*Acquérir des connaissances est une priorité, mais les diffuser l'est tout autant. C'est également une obligation imposée par la directive européenne INSPIRE, qui exige des autorités publiques de mettre à disposition leurs données, selon des spécifications techniques harmonisées.*

*Le partage de l'information est en outre un préalable nécessaire à l'implication des acteurs du territoire aux côtés de l'établissement public du Parc national des Cévennes pour la prise en compte et la gestion du patrimoine.*

**L'effort de diffusion de la connaissance scientifique est donc renforcé.**

[...]

#### **Rôle de l'établissement public du Parc national**

Contribution aux dispositifs nationaux

Poursuite de la mise à disposition et de la vulgarisation des données

#### **Contributions des communes adhérentes**

Page 1 / 2

(c) 2024 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 01-07-2024 06:29

URL: <https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1416&id=5367&artlang=fr>

# Orientation 01-2: Faire du Parc national des Cévennes une référence en matière de connaissance partagée du patrimoine

Mise à disposition de l'atlas communal aux habitants

## Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions, Départements

DREAL, DTT

CAUE, MNHN

Associations locales : ALEPE, Gard Nature, ...

Référence ID de l'article : #3502

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-07-31 14:25